



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

SECRETARIAT GENERAL



PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION  
DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR  
PRIRTEM I - P-MG-FA0-019  
CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSULTANTS)  
N°001/24/AMI/FIRME/CEP/PRIRTEM**

Secteur : Energie  
Financement : Groupe de la Banque Africaine de Développement  
N° du Projet : P-MG-FA0-019  
N° du Prêt : FAT : 5900150002801

1. La République de Madagascar a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement et d'Interconnexion des Réseaux de Transport d'Energie Electrique à Madagascar (PRIRTEM), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'un *Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour le suivi et l'évaluation du processus d'indemnisation de compensation et de réinstallation des populations affectées par les travaux de construction de la ligne de transport électrique du projet PRIRTEM-I.*
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent principalement :
  - a. à l'atténuation des impacts sociaux et économiques du projet sur les populations affectées par le projet PRIRTEM-I au travers de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).
  - b. à la mise en œuvre du Suivi et l'Évaluation du processus d'indemnisation et de compensation des personnes affectées par le projet (PAP).
3. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de l'établissement de la liste restreinte de consultants pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. La langue à utiliser est le français.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les projets financés par la Banque Africaine de Développement, édition Octobre 2015 », qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode de « Sélection Basée sur les Qualifications du Consultant (SBQ) ».
5. Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatifs, sont :

N°	Critères d'évaluation	Barème de notation	
1	Être une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'Intérieur de la République de Madagascar Si Non : disqualifié		
2	Avoir un siège identifiable et fonctionnel Si Non : disqualifié		
3	Fournir la preuve d'existence d'un compte bancaire au nom de l'ONG (extrait du RIB à présenter dans le dossier) avec au moins deux signataires. Si Non : disqualifié		
4	Disposer d'un statut et d'un Manuel de procédures administratives, financières et comptables (à présenter dans le dossier de soumission) Si Non : disqualifié		

N°	Critères d'évaluation	Barème de notation	
5	Avoir une bonne connaissance du contexte socio-culturel national et des Régions d'intervention du projet (des attestations ou certificats de bonne exécution seront à fournir par le soumissionnaire)		10
	3,3 points par région d'intervention	10	
6	Disposer au moins cinq (05) années d'expérience en sciences sociales, écologie humaine, géographie ou dans des disciplines connexes avec une formation ou riche d'expériences complémentaires en évaluation environnementale et sociale		25
	<i>Inférieur à cinq (05) années d'expérience</i>	0	
	<i>Cinq (05) années d'expérience</i>	20	
	<i>Si plus de cinq (05) années d'expérience : 2 points par année supplémentaire sans dépasser le point max</i>		
7	Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la conduite de Projets de Déplacements et de Réinstallation des populations affectées par des projets d'infrastructures (produire les rapports d'activités et financiers des deux dernières années)		25
	<i>Inférieur à cinq (05) années d'expérience</i>		
	<i>Cinq (05) années d'expérience</i>		
	<i>Si plus de cinq (05) années d'expérience : 2 points par année supplémentaire sans dépasser le point max</i>		
8	Avoir réalisé au moins trois (03) missions de Supervision et d'Evaluation du PAR à Madagascar pour des projets financés par les <sup>1</sup> Banques Multilatérales de Développement (BMD) (des attestations ou certificats de bonne exécution seront à fournir par le soumissionnaire)		30
	<i>Inférieur à trois (03) missions</i>	0	
	<i>Trois (03) missions :</i>	25	
	<i>Si plus de trois (03) missions : 2 points par mission supplémentaire sans dépasser le point max</i>		
9	Avoir des expériences dans des projets de réinstallation impliquant l'application du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD) serait un atout		10
	Total		100

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

Matin : huit (08) heures trente minutes à douze (12) heures (Heures locales)

Après-Midi : Quatorze (14) heures à (16) heures (Heures locales)

ou sur le lien ci-dessous :

<https://drive.google.com/file/d/1LwOCE23LHFXIGAaBMGUP3dOb-x810MMz/view?usp=sharing>

7. Les expressions d'intérêt (01 originale et 03 copies) doivent être déposées, au plus tard le **29 novembre 2024 à 12 heures (heures locales)**, à l'adresse mentionnée ci-dessous accompagnées de version électronique en format PDF. Les dossiers d'expression d'intérêt doivent expressément porter la mention « **Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour le suivi et l'évaluation du processus d'indemnisation de compensation et de réinstallation des populations affectées par les travaux de construction de la ligne de transport électrique du projet PRIRTEM-I.** ».

A l'attention de Monsieur RAHARISON Mirana Rivo-Coordonnateur du Projet  
 CELLULE D'EXECUTION DU PROJET DE RENFORCEMENT ET D'INTERCONNEXION  
 DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR (PRIRTEM)  
 Lot G 190 A II Ankadievo-By Pass-Alasora – ANTANANARIVO -103  
 Email : [procurement@prirtem.mg](mailto:procurement@prirtem.mg)

Le Coordonnateur du Projet



RAHARISON Mirana Rivo

<sup>1</sup> Banque Multilatérale de Développement (BMD) : Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), La Banque Européenne d'Investissement, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), la Banque Intermédiaire de Développement, La Banque Asiatique de Développement